

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 14. April 2020

Non à l'affaiblissement de la protection douanière

Si le comité de l'Union Suisse des Paysans approuve, dans leur majorité, les ajustements apportés à l'Ordonnance sur l'importation des produits agricoles, il s'oppose en revanche fermement aux innovations qui y ont été introduites. Il considère que ces dernières affaibliraient la protection douanière et accentueraient la pression sur les prix des denrées alimentaires suisses.

La politique agricole est en constante mutation. Ainsi, en ce moment, c'est le train d'ordonnances agricoles 2020 qui fait l'actualité et le sujet des réflexions du comité de l'Union Suisse des Paysans (USP). Celui-ci soutient en principe la plupart des ajustements apportés, parmi lesquels se trouvent, par exemple, les adaptations de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires, l'harmonisation de la procédure d'homologation avec l'UE ou les restrictions dans la vente. En revanche, le comité n'est absolument pas d'accord avec les innovations envisagées dans l'Ordonnance sur l'importation des produits agricoles car cela représenterait un affaiblissement de la protection douanière. Le système du « premier arrivé, premier servi », envisagé pour la répartition des contingents d'importations, conduit à réduire encore davantage le prix des produits d'importation, qui arriveraient sur le marché au moment même où l'approvisionnement en produits indigènes serait suffisant. Une situation qui caserait les prix et menacerait la production indigène. En conséquence, cela entraînerait une baisse du revenu des familles de paysans suisses et des effets négatifs pour les entreprises de transformation. Les changements proposés dans l'importation des produits agricoles sont donc en contradiction avec l'article 104a de la Constitution sur la sécurité alimentaire. C'est pourquoi le comité de l'USP rejette résolument ces propositions. En ce qui concerne l'Ordonnance sur le soutien du prix du lait, après mûre réflexion et afin de ne pas exercer une pression supplémentaire sur le prix du lait de centrale, les membres rejettent le paiement direct aux producteurs du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage.

Pour toutes questions :

*Francis Egger, Responsable du Département Économie, formation et relations internationales,
mobile 079 280 69 66*

Larissa Grossenbacher, collaboratrice Économie agricole, Tel. 076 682 08 95

www.sbv-usp.ch